







Prévention et lutte contre l'ambroisie

ENJEUX DE LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE

Enjeux pour la santé publique

L'ambroisie à feuilles d'armoise est une plante annuelle envahissante dont le pollen est à l'origine de fortes réactions allergiques. L'allergie à l'ambroisie apparaît après plusieurs années d'exposition à son pollen. Quelques grains de pollens par mètre cube d'air sont suffisants pour déclencher des manifestations allergiques : rhinites, conjonctivites, trachéites, ...

Le pic de pollinisation intervient à la fin du mois d'août voire en septembre.

En 2017, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes a évalué que dans cette région fortement infestée, près de **10% de la population régionale** a consommé des soins en lien avec le pollen d'ambroisie, dont le coût global a été estimé à plus de **40,6 millions d'euros** (consultations, désensibilisation, dépenses de médicaments, arrêts de travail, ...).

Il est donc important de prévenir l'implantation de cette espèce au niveau national pour en diminuer les impacts économiques et sanitaires.

Caractéristiques de l'ambroisie

Chaque pied d'ambroisie produit plusieurs milliers de graines viables de 10 à 30 ans. L'ambroisie s'installe sur les terres meubles et dénudées et sa dissémination est liée aux activités humaines. Très envahissante, l'ambroisie colonise tous les milieux, mais se retrouve principalement sur les accotements routiers et les parcelles agricoles.

Plateforme nationale de signalement

Toute personne peut signaler la présence d'un pied d'ambroisie sur la plateforme interactive :



Téléphone: 0 972 376 888

Site internet: www.signalement-ambroisie.fr Messagerie: contact@signalement-ambroisie.fr

Téléchargez l'application mobile : Signalement Ambroisie

SIGNALER LES PLANTS D'AMBROISIE Grâce à votre smartphone ou sur le site SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR VOTRE SIGNALEMENT EST REÇU PAR LE RÉFÉRENT DE LA COMMUNE IL COORDONNE LES ACTIONS DE LUTTE POUR ÉLIMINER L'AMBROISIE

L'AMBROISIE EN GRAND EST

En pleine progression et densification en France, l'ambroisie remonte en Grand Est depuis la Bourgogne-Franche-Comté, le long des axes routiers et à la faveur des déplacements des machines agricoles ou de fauchage et du transport de sols ou de semences contaminées. Les 4 départements les plus concernés de la région sont classés en zone 2 (front de colonisation) ; ce sont le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Haute-Marne et l'Aube.

Sur la base d'une instruction interministérielle d'août 2018, l'ARS via une convention, a chargé FREDON Grand Est d'animer un plan régional de surveillance et de lutte contre l'ambroisie, inscrit dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement. Ce plan prévoit la coordination des acteurs dans le but de surveiller, prévenir et lutter contre l'ambroisie.

Localisation

L'ambroisie est observée depuis les années 2000 en Grand Est grâce à différents réseaux de surveillance. Le nombre d'observations réalisé chaque année a continué d'augmenter avec une accélération du nombre de signalements notable depuis 2017. Cette accélération s'explique d'une part

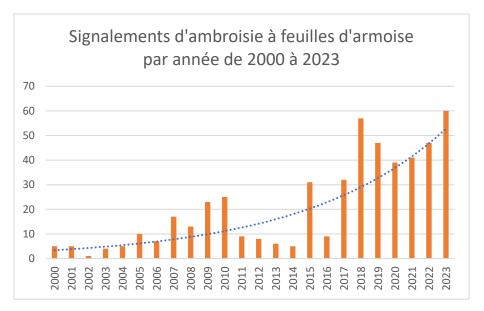








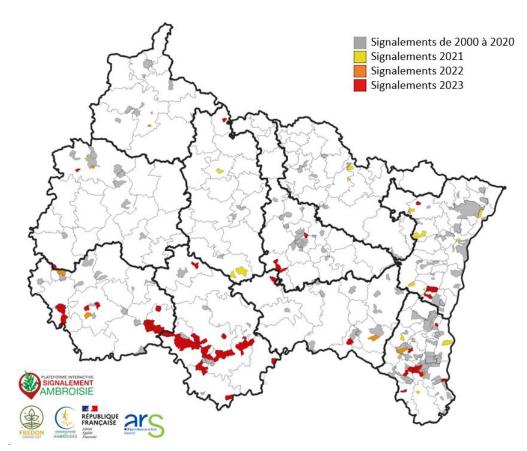
par la création du premier plan d'actions en 2018 qui a permis d'enclencher une dynamique régionale et d'autre part, la progression naturelle de l'ambroisie sur notre territoire.



Nombre de signalements d'ambroisie de 2000 à 2023 par département en Grand Est

Département	Total général
Haute-Marne	140
Haut-Rhin	127
Bas-Rhin	63
Aube	47
Meurthe et Moselle	44
Marne	31
Vosges	22
Moselle	15
Ardennes	10
Meuse	7
Total général	506

Présence d'ambroisie à feuilles d'armoise en Grand Est



Depuis les années 2000, deux départements concentrent plus de 50% des observations, la Haute-Marne et le Haut-Rhin.

Toutefois, bien que ces deux départements soient les premiers concernés, des ambroisies ont été signalées dans tous les départements du Grand Est, notamment du fait de leur présence dans des lots de semences contaminés et dans les graines pour oiseaux.





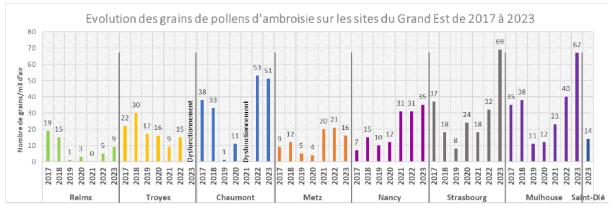




On estime que **sa présence est sous-estimée** du fait du manque de connaissance de la plante et des enjeux qui en découlent. De plus, elle est parfois observée sans être pour autant signalée. Il est donc important de renforcer les connaissances des acteurs sur ce sujet et lutter collectivement contre cette espèce. L'implantation de l'ambroisie est encore faible et localisée : c'est bien là tout l'intérêt d'agir pour prévenir son invasion.

Surveillance des pollens

La surveillance pollinique est réalisée par ATMO Grand Est, association agréée de surveillance de la qualité de l'air à l'aide de plusieurs capteurs polliniques.



Extrait du bilan de la surveillance des pollens dans le Grand Est – saison pollinique 2023 - Atmo Grand Est

Sur ces 6 années, les proportions de pollens d'ambroisie ont représenté moins de 0,5% des quantités totales de pollens, démontrant ainsi que ce pollen est à l'heure actuelle très minoritaire dans le Grand Est.

Le nombre de grains de pollens d'ambroisie est à l'heure actuelle faible, puisque depuis 2017, on dénombre par site moins de 70 grains d'ambroisie à l'année en comparaison de certaines régions dans lesquelles on peut capter jusqu'à plus de 1800 grains de pollens d'ambroisie. Ces concentrations sont toutefois en augmentation.

Si vous êtes allergique ou que vous souhaitez être tenu au courant de la pollinisation de cette plante, vous pouvez vous abonner gratuitement via ATMO Grand Est :

- aux bulletins de vigilance : www.atmo-grandest.eu/sabonner
- aux bulletins Pollin'air: www.pollinair.fr/grand-est/alertes-pollen

Réseau de référents Ambroisie

Le repérage de l'ambroisie s'appuie sur un réseau de référents Ambroisie que les collectivités locales peuvent désigner. Ces référents sont ensuite formés afin de participer à la surveillance des ambroisies et informent les personnes concernées des mesures de lutte obligatoire pouvant être appliquées sur leurs terrains.

Le réseau est actuellement constitué de 404 référents répartis sur 996 collectivités. Voir la carte en page suivante.

Cette mobilisation semble faible au vu des enjeux décrits précédemment notamment dans certains territoires en front de colonisation.

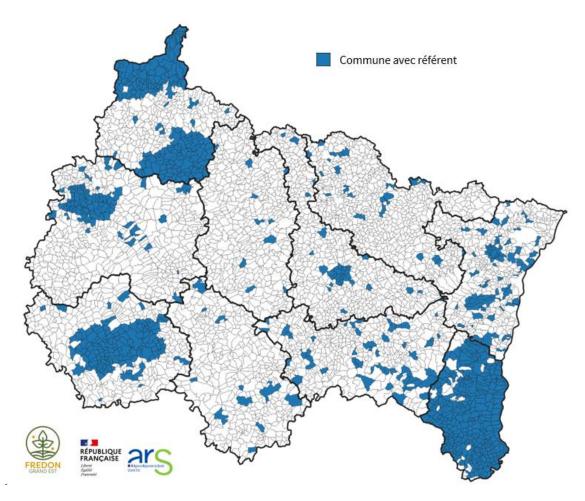








Communes du Grand Est avec un référent désigné et formé (2018 à 2023)



Communication, animation et formation du réseau des référents Ambroisie

Des formations sont programmées tous les ans en présentiel et en visioconférence. Prioritairement ouvertes aux collectivités, elles restent ouvertes à tous car chacun a un rôle à jouer. La formation des acteurs est un enjeu fort pour pouvoir diminuer l'implantation de l'ambroisie sur notre territoire et la nomination de référents au sein des structures concernées par la dissémination de l'ambroisie permettrait de mieux coordonner les actions sur notre territoire.

La formation des acteurs est accompagnée d'un plan de communication permettant de mieux sensibiliser sur les enjeux des ambroisies et plus globalement des espèces à enjeux pour la santé humaine.









ANNEXES

COMMENT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE?

Contenu de l'arrêté préfectoral

La lutte contre l'ambroisie fait l'objet d'un plan de prévention et de lutte dans tout le Grand Est avec pour chaque département, un arrêté préfectoral :

https://fredon.fr/grand-est/nos-missions/sante-publique-projets/ambroisie

Rôle et désignation d'un référent Ambroisie

Les collectivités territoriales sont invitées à désigner un ou plusieurs référents Ambroisie. Ils ont pour rôle, sous l'autorité du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) :

- La veille, le repérage, la surveillance,
- L'information des ayants-droits,
- La participation à la mise en œuvre des mesures prescrites par arrêté préfectoral,
- L'information des autorités des collectivités puis des agents chargés de contrôle.

Le référent Ambroisie peut être un agent des services communaux et/ou un élu.

De même, les gestionnaires de grands linéaires, les professionnels du monde agricole, etc. peuvent également désigner des référents Ambroisie au sein de leur structure.

Techniques de lutte

La prévention repose sur l'identification des zones infestées, la mise en place d'une gestion adaptée du sol (installation de membranes textiles, paillis, végétalisation, concurrence, prévision des assolements), une vigilance sur le transport de terres (remblais, pneus, outils) et sur le transport de récolte ou de semis souillés par des graines d'ambroisie.

La lutte curative vise l'élimination de la plante, en privilégiant les méthodes non chimiques : arrachage manuel, binage, fauchage, tonte, désherbage thermique, désherbage chimique (en l'absence d'autres solutions).

Pour aller plus loin ...

Guide de gestion : cliquez ici

Article à insérer dans le bulletin communal : cliquez ici

Ressources sur les espèces nuisibles à la santé : cliquez ici

Pour plus d'information sur l'ambroisie :	
FREDON GRAND EST	FREDON Grand Est: www.fredon.fr/grand-est Contact par mail: ambroisie@fredon-grandest.fr
OBSERVATOIRE DES AMBROISIES CEPTRO DE 62500 ANCES SUF LES AM SRO SICE	<u>L'observatoire national des ambroisies</u> : <u>ambroisie-risque.info</u>
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Lâberti Agustici Fraternisi	L'Agence Régionale de Santé Grand Est : Page Grand public : www.grand-est.ars.sante.fr/lambroisie Page Collectivités territoriales : Plante invasive allergisante : la lutte contre l'ambroisie Agence régionale de santé Grand Est